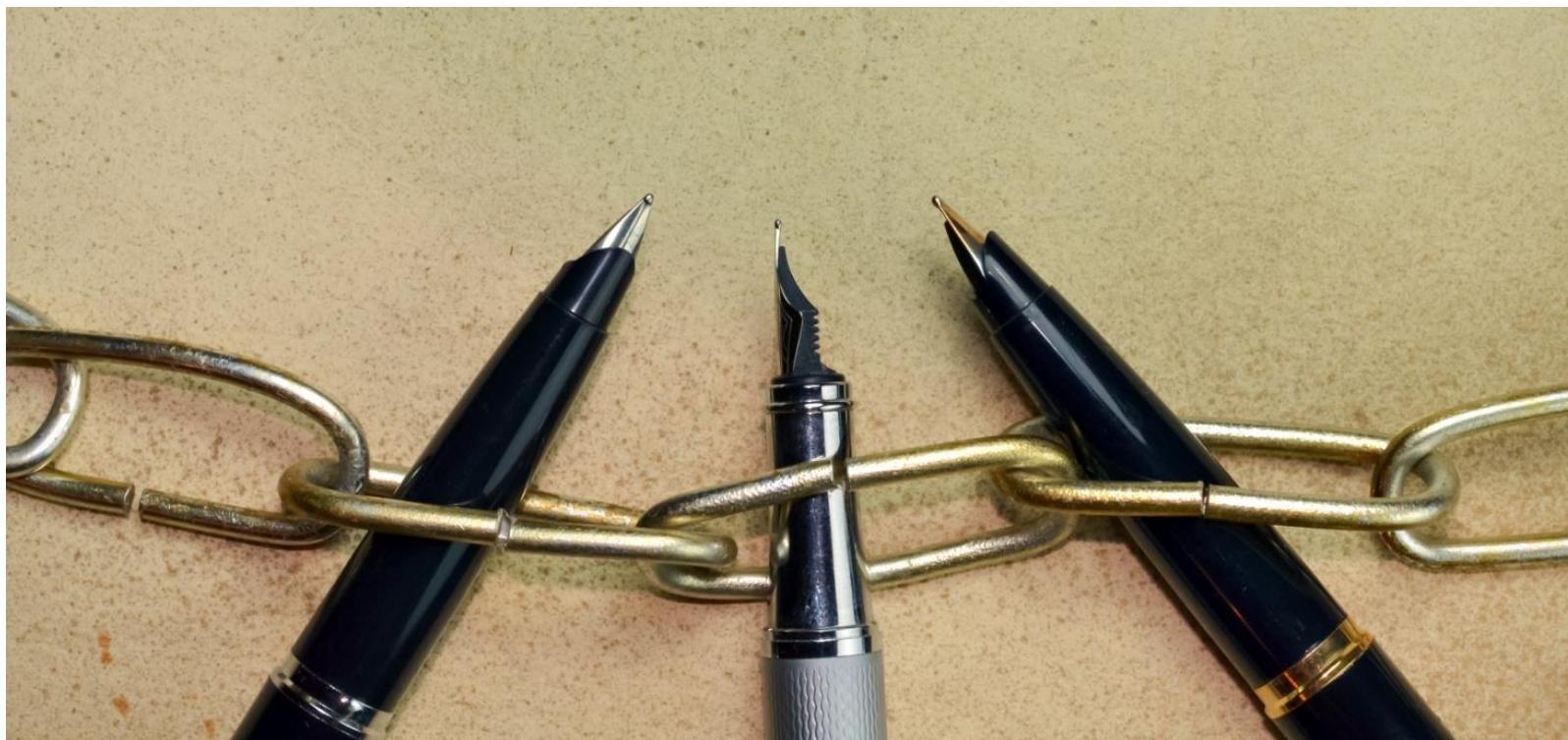




JOURNALISTS MATTER

Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes



6 mars 2023, Strasbourg

NOTE CONCEPTUELLE

www.CoE.int/JournalistsMatter



JOURNALISTS MATTER

Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes

Ce document contient le concept de la "Campagne pour la sécurité des journalistes" du Conseil de l'Europe pour la période 2022-2027. Il présente le contexte de la Campagne, identifie ses objectifs et ses groupes cibles. Il souligne la valeur ajoutée de l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine et propose la feuille de route de la Campagne, sa structure de mise en œuvre, son ensemble d'actions, sa méthodologie et ses résultats attendus.

1. Contexte

Les journalistes jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde d'une société démocratique et pluraliste. Reconnus par la Cour européenne des droits de l'homme comme des "chiens de garde publics", ils ont le droit et le devoir de diffuser des informations et des idées d'intérêt public dans le cadre de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Leur devoir d'informer se reflète dans le droit du public à être informé et ne peut faire l'objet d'étroites restrictions, à la condition qu'elles soient prévues par la loi, nécessaires dans une société démocratique et pour d'atteindre les objectifs légitimes énumérés à l'article 10, paragraphe 2, de la Convention, tels qu'interprétés par la Cour européenne des droits de l'homme.

Notamment, selon la Cour européenne des droits de l'homme, les Etats sont tenus de créer un environnement favorable à la participation au débat public pour toutes les personnes concernées, leur permettant d'exprimer leurs opinions et leurs idées sans crainte. Pourtant, intimidés, agressés verbalement et physiquement, menacés, cibles de litiges abusifs, les journalistes sont constamment menacés et leur mission en danger.

Comme en témoignent le nombre et la variété record des alertes reçues ces dernières années par la **Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes** du Conseil de l'Europe (la Plateforme), les journalistes sont victimes d'un large éventail d'attaques qui entravent leur travail quotidien. L'environnement en ligne, tout en offrant la possibilité remarquable d'étendre l'accès instantané à l'information à l'échelle mondiale, a également constitué un terrain propice à plusieurs autres formes d'attaques. Dans ce contexte, bien que cela se produise également hors ligne, les femmes journalistes sont souvent confrontées à des types de violence et de menaces encore plus durs en raison de leur sexe. Il est certain que ce qui se passe en ligne peut avoir un impact hors ligne, réduisant finalement les journalistes au silence et, dans les cas les plus horribles, les condamnant à payer leur refus du silence de leur propre liberté ou de leur vie. Dans ce contexte, le taux d'impunité reste extrêmement problématique.

Ce climat de violence à l'encontre des journalistes est un problème de longue date qui concerne la plupart des États membres du Conseil de l'Europe et qui requiert donc un haut niveau d'attention politique et une action urgente.



Ces dernières années, le Conseil de l'Europe, à son plus haut niveau, a franchi des étapes importantes dans le cadre des efforts visant à garantir le droit à la liberté d'expression, et à mieux protéger le journalisme, les journalistes et leur sécurité. En 2016, le Comité des Ministres a adopté la **Recommandation CM/Rec(2016)4** sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, exigeant de mettre en place des cadres législatifs complets pour la protection de leur intégrité physique et morale, d'adopter des dispositions pénales appropriées pour prévenir l'impunité et d'offrir aux journalistes un champ de protection large et efficace. La recommandation a été suivie de peu par le guide de mise en œuvre **"Comment protéger les journalistes et les autres acteurs des médias ?"**, un outil pratique contenant des suggestions concrètes pour une mise en œuvre efficace de la recommandation, qui sera bientôt complété afin de couvrir les quatre piliers de la recommandation.

Cependant, ces dernières années, le respect de la liberté d'expression a connu un déclin dans de nombreux pays. Comme l'indique le Rapport annuel 2022 de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe **Aller de l'avant**, la sécurité personnelle des journalistes et les conditions économiques et financières dans lesquelles les médias sont censés produire du journalisme continuent de se détériorer. La pandémie de Covid-19, suivie d'une guerre d'agression initiée sur le sol même de l'Europe, ont eu un impact particulièrement fort sur le journalisme et les médias.

Les États membres ont renforcé leur engagement à lutter contre les menaces pesant sur la sécurité des journalistes et l'impunité qui y est associée lors de la **Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information** qui s'est tenue en juin 2021. Les ministres responsables des

médias et de la société de l'information s'y sont réunis pour convenir des actions requises pour faire face aux changements radicaux de l'environnement des médias et de l'information à l'ère numérique et pour discuter des solutions contre les dangereux reculs dans le domaine de la sécurité des journalistes. La conférence ministérielle a adopté quatre documents politiques très importants : une déclaration finale et quatre résolutions. Parmi ceux-ci, avec la **résolution sur la sécurité des journalistes**, les Etats membres ont renouvelé leur engagement à faire de la protection des journalistes une priorité politique urgente et, parmi plusieurs actions importantes, ont invité le Conseil de l'Europe à mener une campagne globale au niveau européen dédiée précisément à la promotion de la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes.

2. Objectifs et cibles

L'objectif premier de la campagne du Conseil de l'Europe est d'**accroître efficacement la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias** dans toutes les situations.

Il sera essentiel d'intensifier les efforts des États membres pour préserver le rôle vital joué par les journalistes dans la société et pour prévenir, enquêter et sanctionner efficacement les menaces et les attaques contre leur sécurité, hors ligne et en ligne. Une attention particulière sera accordée aux journalistes qui font des reportages en temps de crise et/ou de conflit, qui sont encore plus exposés à des pressions et à des attaques injustifiées, ainsi qu'aux moyens de garantir leur sécurité en général. En outre, un accent supplémentaire sera mis sur les défis de sécurité auxquels sont confrontées les femmes journalistes, hors ligne et en ligne.

Sous la devise "*Les journalistes comptent*", la campagne continentale vise à sensibiliser les gouvernements, les citoyens et les journalistes eux-mêmes à l'importance d'assurer la sécurité des journalistes pour défendre l'essence même d'une démocratie pluraliste.

Pour parvenir à une amélioration effective et sensible de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels nationaux, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, la campagne **encouragera également des campagnes correspondantes au niveau national**.

Son ambition ultime n'est pas seulement d'atteindre les parties prenantes les plus en vue, mais de faire prendre conscience à tous de l'ampleur, de la pertinence et de l'urgence de la question et, en fin de compte, de faire évoluer la situation de manière efficace et significative dans la pratique.

Si nécessaire, un soutien supplémentaire devrait être apporté à l'élaboration de cadres juridiques et institutionnels appropriés au niveau national.

Étant donné que le journalisme est intégré au cœur du tissu social, il faudra s'adresser à un plus grand nombre de **groupes cibles** pour obtenir l'impact souhaité :

- *Les journalistes*, qui sont les premiers bénéficiaires de la campagne, seront appelés à jouer un rôle crucial dans la campagne pour leur sécurité et la liberté des médias en général ;
- *Les conseils de presse, les associations et institutions nationales et internationales qui s'occupent de la liberté des médias et des droits des journalistes*, qui pourraient renforcer leur participation et leur soutien à la protection de la sécurité des journalistes ;
- *Les médias*, qui pourraient contribuer plus efficacement et plus activement à la protection de la sécurité des journalistes ;
- *les juges, les procureurs, les forces de l'ordre et les autres autorités publiques concernées*, afin de les sensibiliser et de renforcer leurs capacités pour une protection plus efficace de la sécurité des journalistes ;
- *Les responsables publics, les organes élus à tous les niveaux et les partis politiques*, afin d'améliorer les politiques et les législations affectant la sécurité des journalistes et la liberté d'expression ;
- *La société civile*, y compris les institutions indépendantes de défense des droits de l'homme, doit faire entendre sa voix et diffuser le message, et agir en tant que parties prenantes clés capables

de prendre des mesures proactives et de sensibiliser les autorités publiques et la société en général à la situation sur le terrain ;

- *Les établissements d'enseignement, y compris les écoles secondaires et les universités, ainsi que les organisations de jeunesse et le secteur de la jeunesse au sens large, seront appelés à sensibiliser à la sécurité des journalistes, à encourager la participation démocratique et à impliquer les jeunes dans la promotion de la liberté des médias et d'une culture de la responsabilité.*

3. Feuille de route 2022 - 2027

Phase préparatoire : élaboration du projet de campagne avant la fin de 2022 et lancement de la création de points focaux nationaux pour la campagne. Identification des premiers pays/zones géographiques pour le lancement des activités de la campagne, y compris à la lumière des activités d'assistance et de coopération de l'Organisation en cours sur la liberté d'expression, qui contribuent à promouvoir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la sécurité des journalistes.

Après des consultations préalables au sein du Conseil de l'Europe, présentation du concept, de l'objectif et des grandes lignes de la campagne au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), chargé par le Comité des Ministres de la coordination de la campagne, lors de la réunion plénière de décembre 2022.

Lancement public : prévu le 5 octobre 2023, dans le cadre de la Conférence sur la liberté d'expression organisée sous la présidence lettone du Comité des Ministres. Lors de l'événement de lancement, le Conseil de l'Europe présentera également le guide de mise en œuvre détaillé, couvrant les quatre piliers de la recommandation de 2016, ainsi que le guide de poche des actions clés pour améliorer la sécurité des journalistes. Le lancement sera également l'occasion pour les organisations partenaires de la plateforme de présenter les conclusions du rapport annuel et de donner un aperçu des alertes et des sources de préoccupation majeures ainsi que d'autres développements pertinents.



Développement de la campagne : tout au long de la campagne, les États membres seront encouragés à prendre des mesures concrètes pour élaborer leur plan d'action national et mettre en place des mécanismes efficaces de protection des journalistes, en renforçant leurs normes, en comblant les lacunes existantes tant en termes de garanties de protection que de mesures pratiques connexes, et en améliorant la coordination, le cas échéant.

Tout au long de la campagne, le Conseil de l'Europe proposera un ensemble de grandes lignes pour un plan d'action national (ci-après « PAN ») sur la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias, comprenant également des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre

des normes. Les indicateurs du PAN national devraient servir de liste de contrôle sur la base de laquelle les États membres pourront adapter les mesures nécessaires en fonction de leur réalité nationale.

Le Conseil de l'Europe facilitera les activités à entreprendre pour atteindre ces objectifs. Des événements sur les meilleures pratiques existantes dans les pays dotés d'un PA et/ou de mécanismes nationaux efficaces seront organisés tout au long de la campagne.

Afin de faciliter les échanges entre les partenaires concernés, de recueillir de bonnes pratiques et identifier des solutions efficaces, le Conseil de l'Europe organisera **quatre événements thématiques**, qui auront lieu chaque année pendant toute la durée de la campagne, autour des quatre piliers du CM/Rec(2016)4, à savoir : "prévention", "protection", "poursuites" et "promotion de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation".

En parallèle avec les événements thématiques de la campagne :

- Des **événements organisés au niveau national** par les États membres sous les auspices du Conseil de l'Europe auront lieu pendant toute la durée de la campagne. Il s'agira, par exemple, d'États disposant d'un plan d'action national opérationnel - afin de favoriser les échanges avec ceux qui n'ont pas élaboré de tels plans et de rendre compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés - et/ou d'États commençant à élaborer leur plan d'action, en utilisant ces événements comme des plateformes multipartites pour partager les points de vue et parvenir à des solutions efficaces et réalisables. Les événements seront organisés en fonction des besoins et des réalités nationales/régionales. Les États membres sont encouragés à s'approprier progressivement la campagne, tandis que le Conseil de l'Europe jouera un rôle de coordination et de facilitation.
- **D'autres activités de type campagne**, telles que la sensibilisation lors de divers événements et occasions, des campagnes télévisées, des interviews et des témoignages de journalistes, des échanges thématiques sur des questions spécifiques liées à la sécurité des journalistes, à l'initiative des États membres, des associations de journalistes et d'autres acteurs concernés.

Événement de clôture : il se tiendra en 2027 et visera à présenter les principaux résultats de la campagne, à fournir une évaluation des objectifs atteints et une synthèse des progrès accomplis, tout en jetant les bases d'un renforcement des meilleures pratiques et des enseignements tirés, en vue d'assurer l'héritage de la campagne.

4. Mise en œuvre

Coordination

Le CDMSI a été chargé par le Comité des Ministres de piloter les travaux du Conseil de l'Europe dans les domaines de la liberté d'expression, des médias, de la gouvernance de l'Internet et d'autres questions liées à la société de l'information. Chargé par le Comité des Ministres du lancement et de la coordination de la campagne, le CDMSI sera étroitement associé et dûment informé par son Secrétariat des mesures prises pour préparer, lancer et coordonner la campagne.

La division Liberté d'expression et CDMSI du Conseil de l'Europe servira de « point focal » de l'Organisation. Les projets d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et de la liberté d'expression apporteront une contribution substantielle à la campagne et joueront un rôle déterminant pour répondre à l'évolution des besoins, fournir une expertise en

fonction des besoins des États membres, élaborer et mettre en œuvre des projets pertinents et évaluer leur impact.

Des consultations régulières seront organisées, si nécessaire, avec les parties prenantes et les partenaires extérieurs à l'Organisation.

Une collaboration et une consultation étroites avec les États membres du Conseil de l'Europe au sein du **Groupe d'amis sur la sécurité des journalistes et la liberté des médias à Strasbourg** seront essentielles au lancement et au développement de la campagne.

Coordination nationale

En vue d'assurer la coordination avec le Conseil de l'Europe et entre eux, les États membres seront invités à désigner des **points focaux nationaux**, qui engageront le dialogue avec les structures de gestion de la campagne et les homologues concernés. Pour assurer un développement optimal de la campagne et la réalisation de ses objectifs, le Conseil de l'Europe recommandera également la création de **comités nationaux** dédiés (voir Annexe).

Le Conseil de l'Europe facilitera l'organisation des **réunions annuelles des points focaux nationaux**. Un **coordinateur**, sous la division Médias et Internet, sera l'interface entre le Conseil de l'Europe et les points focaux nationaux.

Projets de coopération

Une partie cruciale après le lancement de la campagne sera l'identification des besoins/manques spécifiques des pays, des domaines nécessitant une amélioration en coordination avec les points focaux nationaux et la conception et la mise en œuvre de projets/activités appropriés, sous l'égide de la campagne, en particulier par la Division de la coopération du Conseil de l'Europe.

Partenaires de la campagne

Une coopération et une coordination seront établies avec des **partenaires clés**, tels que la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et ses organisations partenaires contributrices. Les rapports annuels, les alertes et les recommandations de la Plateforme seront dûment pris en compte pour identifier les principaux domaines nécessitant une action dans le cadre de la campagne.

Les organisations ou institutions régionales, européennes et internationales pertinentes seront invitées à se joindre aux partenaires de la campagne, à la fois en organisant, de manière cohérente et coordonnée, des projets visant à promouvoir la sécurité des journalistes - sur la base de normes communément admises - et en faisant connaître la campagne du Conseil de l'Europe. Parmi ceux-ci figurent les Nations Unies, notamment avec le travail de l'UNESCO pour soutenir la protection des journalistes dans le monde. La campagne du Conseil de l'Europe sera menée conformément aux engagements du **plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité** et participera activement, de manière coordonnée, aux célébrations de la *Journée mondiale de la liberté de la presse* et de la *Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes contre les journalistes*. La coopération et la coordination seront également assurées dans le cadre de la campagne avec **l'Union européenne**, notamment pour s'appuyer, en complément de la **recommandation CM/Rec(2016)4** du Conseil de l'Europe, sur la **recommandation de la Commission européenne sur la protection, la sécurité et la responsabilisation des journalistes**, et en tenant compte des évaluations de sa mise en œuvre et des conclusions des rapports annuels de la Commission européenne sur l'État de droit ; une action coordonnée sera par ailleurs assurée avec **la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias** et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.

Les développements et les objectifs de la campagne seront partagés, et bénéficieront de l'échange, avec les associations internationales de journalistes et les organisations qui sont observatrices au CDMSI et à ses comités subsidiaires.

La mise en œuvre de la campagne bénéficiera du soutien d'**autres acteurs concernés** agissant en tant que partenaires de la campagne, tels que les journalistes et les bénévoles. Les journalistes seront encouragés à soutenir et à promouvoir activement la campagne et ses objectifs - en mettant en lumière à la fois les défis rencontrés et des exemples d'actions concrètes et d'améliorations - et à être parmi ses principaux acteurs. Des volontaires de toute l'Europe, agissant sous la coordination du Conseil de l'Europe et des points focaux nationaux, seront également encouragés à contribuer activement au développement de la campagne et à la réalisation de ses objectifs.

Des personnalités éminentes, telles que des journalistes de renommée internationale, des militants des droits de l'homme et des autorités politiques, seront impliquées, le cas échéant, pour renforcer la visibilité, la portée et le message de la campagne.

Reporting

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée au début de 2025 et une évaluation finale de la campagne, sera présentée avant l'événement de clôture en 2027. Le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale seront régulièrement informés de l'avancement de la campagne. Un rapport final présentera les principaux résultats.

5. Méthodologie

Événements thématiques du Conseil de l'Europe

Les quatre événements thématiques seront le **principal événement annuel** de la Campagne organisé par le Conseil de l'Europe, auquel toutes les parties prenantes concernées, y compris les représentants des États membres, les journalistes, les experts universitaires, les organisations de la société civile agissant dans le domaine concerné, seront invités à participer et à jouer un rôle actif dans la discussion. Chaque événement thématique **se concentrera sur l'un des quatre piliers** de la recommandation (2016)4. Compte tenu du fait que le *Guide de mise en œuvre* étendu ne sera dévoilé qu'en 2023, le pilier ciblé des sessions thématiques suivra cet ordre :

- i. Protection ;
- ii. Les poursuites ;
- iii. La prévention ;
- iv. Promotion de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation.

L'ouverture de chaque session thématique verra la **présentation d'exemples de bonnes pratiques**, par exemple des initiatives nationales dignes d'intérêt - législation, mesures pratiques, jurisprudence pertinente - méritant un examen spécifique à la lumière de l'action efficace entreprise et/ou mise en œuvre dans le cadre du pilier de référence. Ensuite, une **étude de cas** sera présentée et analysée en vue de repérer les éventuelles lacunes et/ou forces, de confronter les différents points de vue et de faire des propositions concrètes. En prenant comme référence les indicateurs, les informations de base, les pratiques utiles et les actions proposées déjà disponibles dans le *Guide de mise en œuvre*, les participants seront invités à **discuter des domaines prioritaires** et à identifier les aspects méritant un examen plus approfondi et des solutions novatrices.

Les sessions thématiques seront accompagnées d'un ou plusieurs **événements parallèles** qui seront sélectionnés en fonction de leur contenu informatif ou documentaire, de leur pertinence, de leur impact et de leur capacité à compléter/renforcer le message de la campagne. Il peut s'agir par exemple de projections vidéo, d'expositions de photos ou d'autres échanges en marge de l'événement.

Une version plus développée et enrichie de la section pertinente d'un plan d'action national (protection, poursuites, prévention, promotion), élaborée à la lumière de la discussion, devra figurer parmi les principaux résultats de chaque événement thématique.

Divers organes ou départements du Conseil de l'Europe travaillant sur des aspects pertinents relatifs à la sécurité des journalistes et à la protection du journalisme auront à jouer un rôle dans la discussion en fonction de leurs compétences spécifique et de leur expérience. La Division de la coopération, chargée des activités concrètes de coopération avec les États membres, jouera un rôle particulier pour assurer un impact efficace de la campagne.

Chapitres nationaux

Pour maximiser l'impact de la campagne, le Conseil de l'Europe encourage les États membres à la transposer dans le contexte national, en organisant des *chapitres nationaux* de la campagne.

Le Conseil de l'Europe accompagnera et facilitera l'organisation de "chapitres nationaux" par les États membres en fonction des besoins nationaux identifiés en coopération avec les comités nationaux. Ces activités pourraient prendre la forme de sessions thématiques, de programmes de formation et d'activités de sensibilisation liées au champ d'application de la campagne, notamment par le biais des activités de coopération et des projets du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Le soutien sera également apporté en assurant la participation des parties prenantes concernées, telles que le secrétariat et les experts, et en mobilisant, le cas échéant, les partenaires/activistes du changement tels que les journalistes et leurs associations, les médias, les ONG, les politiciens, les OIG et les représentants gouvernementaux. Ces activités suivront l'événement de lancement mais pourront être organisées en préparation ou en suivi de l'événement thématique annuel du Conseil de l'Europe.

Meilleures pratiques

La campagne s'appuiera sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des précédentes campagnes réussies du Conseil de l'Europe, notamment la campagne "*Tous différents - Tous égaux*" (2006-2009), la campagne "*Un sur cinq*" pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants (2010-2015), la campagne de la jeunesse "*No Hate Speech Movement*" (lancée en 2012-2017).

Visibilité et communication

En ce qui concerne la **communication, hors ligne et en ligne**, la campagne fera circuler un message "*Les journalistes comptent*" et d'autres messages choisis par le biais d'un large éventail d'outils utilisés pour diffuser largement les nouvelles de la campagne, tels que les sites web du Conseil de l'Europe et les canaux de médias sociaux, un podcast sur les défis de la sécurité et la portée de la campagne, des interviews avec des journalistes. Une présence régulière sur Twitter, LinkedIn, Instagram avec une identité visuelle distincte ainsi qu'en synergie avec les comptes pertinents du Conseil de l'Europe sera assurée. Une vidéo YouTube pourra présenter la campagne à un public plus large.

Parallèlement à l'événement de lancement, d'**autres événements promotionnels** pourront être organisés, notamment dans le cadre de la série d'ateliers organisés *aux Mercredis du Conseil de l'Europe*.

Du matériel promotionnel sera mis à disposition selon les besoins.

6. Résultats attendus

L'**impact** attendu de la campagne est que les journalistes de toute l'Europe bénéficient de l'environnement sûr dont ils ont besoin pour assumer et jouer librement et avec plus d'assurance leur rôle de "chiens de garde publics", y compris en temps de crise ou de conflit.

L'action combinée des efforts de la campagne devrait **sensibiliser le public à l'importance de garantir la sécurité, l'indépendance et le pluralisme dans le secteur des médias**, et entraîner des **changements adéquats dans les lois et politiques nationales applicables et leur mise en œuvre effective**. Elle devrait également susciter une plus grande **coopération au-delà des frontières et une solidarité paneuropéenne** et contribuer à un **changement culturel** en renforçant le respect général envers les journalistes.

En particulier, les **résultats** suivants sont recherchés :

- **Une protection renforcée** : des journalistes eux-mêmes ainsi que de leurs sources et un soutien fort aux journalistes et autres acteurs des médias qui s'efforcent de fournir au public des informations exactes et dignes de confiance, y compris dans les zones de conflit. En pratique, cela devrait se traduire par :
 - l'adoption et la mise en œuvre à grande échelle de plans d'action nationaux ;
 - le renforcement des garanties juridiques et institutionnelles pour la protection de la sécurité des journalistes ;
 - la mise en place de comités de campagne durables réunissant les institutions, la société civile et les acteurs des médias, destinés à rester des plateformes de dialogue et des mécanismes de coordination même après la fin de la campagne ;
 - la mise en place de recours efficaces contre les agressions ;
 - de meilleurs résultats en matière d'enquêtes sur les crimes commis contre des journalistes ; et
 - sanctionner de manière appropriée les auteurs de ces crimes.
- **Sensibilisation accrue** : du grand public et des décideurs des 46 États membres au rôle positif des journalistes, y compris à la nécessité de protéger les journalistes en temps de crise ou de conflit conformément aux principes extraits des normes pertinentes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales pertinentes.
- **Unir les forces** : le développement d'une culture de dialogue constructif entre les journalistes et les parties prenantes concernées, y compris les législateurs, le pouvoir judiciaire et les autorités chargées de faire respecter la loi, en vue d'une meilleure protection des journalistes sur le terrain.

Annexe

I. 'Chapitres nationaux'

Le Conseil de l'Europe encourage les États membres à transposer la campagne dans le contexte national, en organisant des "chapitres nationaux" de la campagne.

Le Conseil de l'Europe accompagnera et facilitera l'organisation de tels "chapitres nationaux" en veillant à ce que les activités soient adaptées aux besoins nationaux. Ces activités pourraient se traduire dans l'examen et l'amélioration de la législation, des ateliers thématiques, de programmes de formation et d'activités de promotion et de sensibilisation liées au champ d'application de la campagne, notamment par le biais des projets de coopération du Conseil de l'Europe. Le soutien sera également apporté en assurant la participation des parties prenantes concernées, telles que la participation d'experts et de secrétariat, et en mobilisant, le cas échéant, les partenaires clés.

Plans d'action nationaux

Des **plans d'action nationaux pour la protection de la sécurité des journalistes** devraient être élaborés autour des quatre piliers de la Recommandation (2016)⁴ et devraient fonctionner comme des plans de travail dynamiques, à revoir, ajuster et adapter en fonction des développements les plus récents dans le domaine et à la lumière des résultats des événements thématiques annuels et des autres échanges facilités par la campagne. Dans le cadre des plans d'action nationaux, des **mécanismes de protection spécifiques** devront être mis en place en tenant compte des besoins et du contexte nationaux ainsi que des meilleures pratiques existantes.

Points focaux nationaux. Comités nationaux

Dans ce cadre, le Conseil de l'Europe recommande la création de comités nationaux pour la sécurité des journalistes et la désignation de points focaux nationaux.

Chaque **Comité national** fonctionnera comme une structure inter-agences et multi-acteurs, rassemblant des représentants des agences et des organisations impliquées dans la transposition de la campagne au niveau national. Il devrait réunir les principales parties prenantes censées être actives dans les différentes dimensions de la campagne au niveau national.

Les Comités nationaux se verront confier la tâche essentielle de *concevoir un plan d'action national* pour la protection de la sécurité des journalistes, ainsi que de *mettre en place des mécanismes de protection* connexes, et de *coordonner et d'évaluer sa mise en œuvre*. Les comités nationaux joueront un rôle clé dans l'identification des besoins et des défis nationaux en tant que condition préalable à la détermination des priorités nationales dans le cadre de la campagne.

Un **point focal national** devrait être désigné par les États membres pour servir d'interface entre les parties prenantes nationales chargées du « chapitre national » de la campagne et le Secrétariat du Conseil de l'Europe de la campagne, les points focaux d'autres États membres ainsi que les autres partenaires internationaux ou parties prenantes impliquées.

Les points focaux nationaux devront partager des informations sur les initiatives concrètes entreprises au niveau national pour atteindre les objectifs de la campagne et, en même temps, informer les comités nationaux correspondants des résultats des échanges organisés au niveau européen dans le cadre de la campagne et faciliter le partage des bonnes pratiques. Pour permettre l'échange, le Conseil de l'Europe facilitera l'organisation d'une réunion annuelle des points focaux nationaux.

Des informations plus détaillées sur les comités nationaux et les points focaux seront fournies aux États membres en temps utile.

II. Secrétariat de la campagne

La campagne sera coordonnée par la Division de la liberté d'expression et des CDMSI, Département des institutions démocratiques et des libertés du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe chargera un [conseiller de programme](#) d'agir en tant que **responsable de campagne**, interface de l'Organisation avec les points focaux nationaux, en étroite collaboration avec la Division de la liberté d'expression et des CDMSI et sous sa supervision.

La Division de la liberté d'expression et des CDMSI du Conseil de l'Europe sera chargée :

- La coordination de la campagne globale au sein du Conseil de l'Europe, y compris la coordination avec les différentes institutions et secteurs de l'organisation ;
- La coordination avec les Comités nationaux ;
- Le programme d'activités de la Campagne au niveau européen et le soutien aux Comités nationaux par la participation à des événements nationaux/régionaux pertinents, le soutien d'experts, etc. ;
- L'organisation des sessions thématiques annuelles ainsi que de la réunion annuelle des points focaux nationaux ;
- La mobilisation des partenaires internationaux : organisations régionales, européennes et internationales concernées, organisations partenaires de la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes ;
- Les instruments en ligne et le matériel de visibilité dédiés à la campagne (à mettre en place avec le soutien de la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe et d'autres partenaires concernés) et à compléter/coordonner avec les activités et le matériel de visibilité au niveau national ;
- Organiser le rapport et l'évaluation globale de la campagne, sur la base des rapports nationaux ;
- Activités d'information et communication sur la campagne, y compris la page web institutionnelle de la campagne.



JOURNALISTS MATTER

Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes

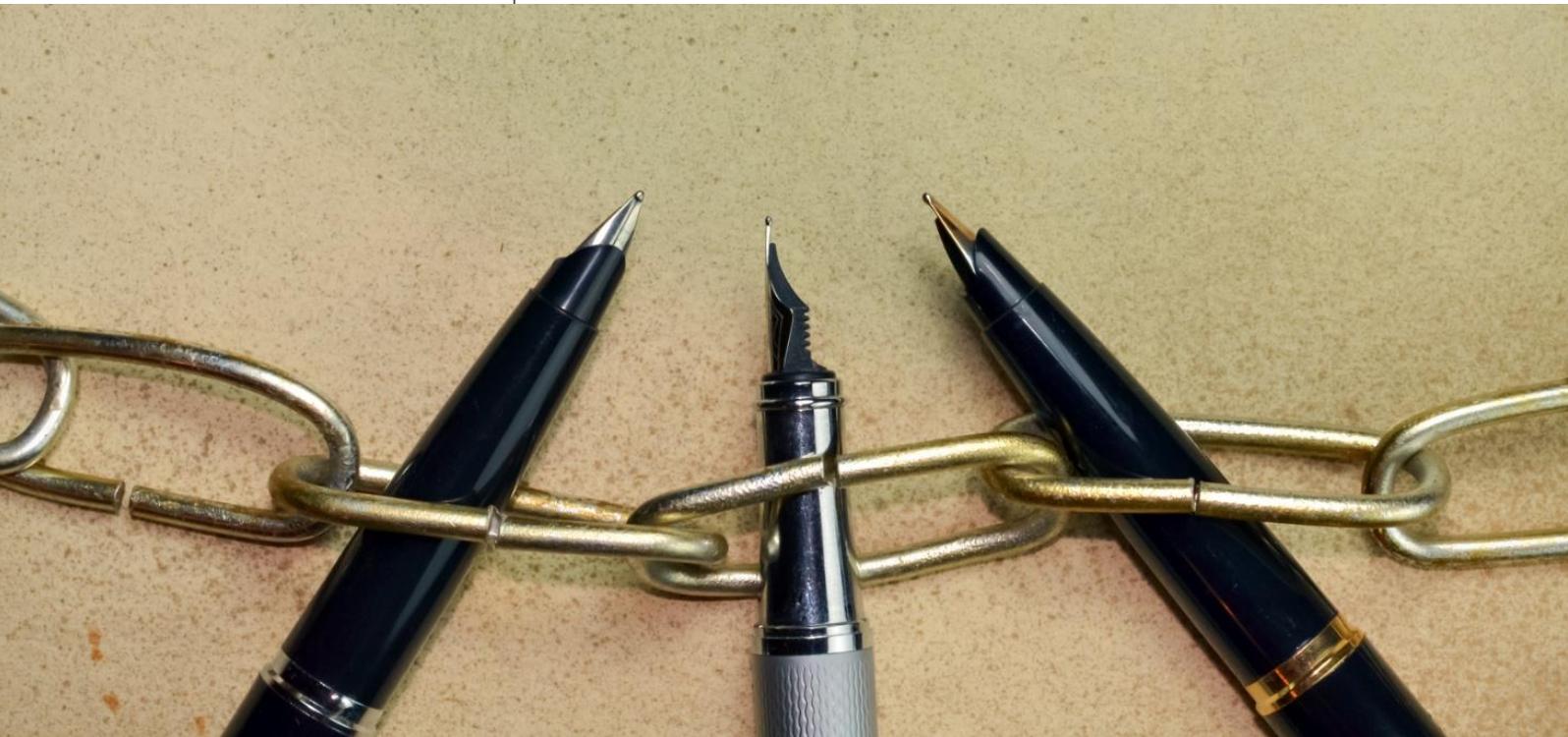
SECRETARIAT DE LA CAMPAGNE

Division Liberté d'expression et CDMSI

Département des institutions démocratiques et des libertés

CONTACT soj.campaign@coe.int

SITE WEB www.coe.int / *JournalistsMatter*



www.coe.int

Le **Conseil de l'Europe** est la principale organisation des droits de l'homme du continent. Il compte 46 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme supervise la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.